

RATTRAPAGE CHEF DE GROUPE PRATIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Rattrapage Chef de groupe pratique

🎯 Objectifs pédagogiques:

Suite à la non validation d'une ou plusieurs compétences, la session de rattrapage doit permettre à l'apprenant de démontrer que suite au plan d'action proposé et au travail réalisé, il a acquis les connaissances et la pratique nécessaires pour obtenir la validation.

ORGANISATION

🕒 Modalités de déroulement:

Modalités: La session de rattrapage s'articule autour des séquences suivantes :
Une mise en situation par compétence à valider (plateau technique et/ou salles tactiques) est réalisé dans les conditions identiques à la formation.

La durée du rattrapage est de deux jours.
L'officier concerné participera à l'ensemble de la durée du rattrapage quel que soit le nombre de compétences à valider.

Lieu(x): Ensosp-Service des formations des chefs de groupe

**Public concerné:**

Capitaine de sapeur-pompier professionnel,
Lieutenant de 1ère classe,
Lieutenant 2ème classe,
Lieutenant SPV.

**Prérequis:**

Avoir participé au cycle de formation complet de chef de groupe et ne pas avoir été validé sur une ou plusieurs compétences par la commission de validation.

Se présenter à la session de rattrapage dans les trois ans suivant la formation (date de la commission de validation).
Être médicalement apte.

Avoir travaillé les axes d'amélioration proposé par l'ENSOSP à l'issue de la commission de validation.

**Modalités d'évaluation des acquis /****Modalités de suivi et sanction:**

La mise en œuvre de l'évaluation est identique à celle opérée durant la formation.

Les compétences sont évaluées au travers d'une mise en situation professionnelles en salles tactiques (Chef de secteur, RENSEIGNEMENT, MOYENS) et au plateau technique (COS, RECONNAISSANCE SEUL). Le Livret Individuel de Formation assure le suivi de la progression de la montée en compétence. Le tuteur désigné au sein du SDIS accompagne l'officier tout au long de la formation et peut être contacté, avec le responsable formation, par les formateurs de l'ENSOSP.

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

L'ensemble des formateurs participant à l'encadrement des sessions de rattrapage sont des officiers en activité au sein de SDIS.

Pour les officiers sapeurs-pompiers en position de formateur évaluateur, ils sont à minima formateur-accompagnateur et détiennent une expérience certaine et/ou une spécialité opérationnelle.

**Compétences visées:**

Commander en position de COS,

Commander en position de chef de secteur,

Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement,

Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, PC exploitant ou PC communal,

Assurer une mission de reconnaissance.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

Les principes pédagogiques sont identiques à ceux employés durant la formation.

A l'issue de chaque MSP, il ne sera pas réalisé de débriefing individuel.

Seuls les officiers n'ayant pas répondu aux attentes et objectifs seront reçus individuellement en fin de séquence de rattrapage.

Les officiers devant exercer au plateau technique devront se munir de leurs propres EPI complets.

**Modalités administratives:**

Fiche de renseignements,

Certificat médical (si la formation date de plus d'un an),

Fiche financière,

**Tarifs:**

Les tarifs de formation sont établis et validés annuellement par décision du conseil d'administration de l'ENSOSP et consultables en page d'accueil du portail Formaltis sur internet.

**Contact et inscription:**

Téléphone : 04.42.39.06.47 /04.42.39.06.34
formations.enc-cdg@ensosp.fr